

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Mallet	Numéro de permis 1064008	Date d'inspection Le 14 janvier 2020	
Nom de l'établissement Garderie Tina Mallet		Numéro de téléphone (506) 336-8516	
Adresse 140 chemin des Huitres Haut-Shippagan NB E8S 2N6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : b) les menus hebdomadaires. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	25(b)	10 janv. 2020	
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : c) les consignes d'évacuation en cas d'incendie telles qu'elles ont été approuvées par le prévôt des incendies, son adjoint ou un agent de la prévention des incendies. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	25(c)	10 janv. 2020	

<b>Commentaires généraux</b>
<p>lors de mon suivi le ratio était respecté.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le menu à été modifier pour des repas plus santé.</li> <li>- le plan d'evacuation à été fait visuellement.</li> </ul>

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 janvier 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Tina Mallet

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 janvier 2020

\_\_\_\_\_  
Date